

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 20 novembre 2015**

-----

L'an deux mil quinze, le vingt novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

**Présents** : Mr DELATOUCHE François - Mr LEBLANC Christian, 1<sup>er</sup> Adjoint - Mr JOSSET Antoine, 2<sup>ème</sup> Adjoint, MM. PANNETIER Roland - RICHARD Guy

Mmes MAUVIEUX Florence - FAYET Isabelle

**Excusé** : Mr GOURDIN Laurent

Mme FAYET a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2015/52 :**

**AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE DE LA MAYENNE -**

Mr le Maire donne lecture aux conseillers municipaux du courrier du 14 octobre 2015 reçu de Monsieur le Préfet de la Mayenne et présentant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté au cours de la Commission Départementale de Coopération Départementale (CDCI) du 13 octobre 2015.

Ce dernier fait l'objet d'une consultation des collectivités et établissements concernés et il importe donc à la Commune de se prononcer sur ce projet dans les deux mois suivant sa notification.

Les éléments contenus dans ce document ont été présentés par Mr le Maire,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5210-1-1 alinéa I et L.5214-16,
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite Loi NOTRe),
- Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet à la commission départementale de coopération intercommunale du 13 octobre 2015,
- Vu le courrier de M le Préfet en date du 14 octobre 2015 et reçu en la commune le 20 octobre 2015,
- Considérant la position du SIAEP de la région de CHÉMERÉ LE ROI en comité syndical du 16/10/2015 en faveur du scénario 1,
- Considérant les éléments d'information précisés et explicités par les délégués de la commune siégeant au SIAEP de la région de CHÉMERÉ LE ROI,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

1) Pour ce qui relève de l'exercice de la compétence « Eau potable » exercée par le SIAEP de la région de CHÉMERÉ LE ROI pour le compte de la commune, émet un **avis défavorable quant au projet de schéma portant sur le scénario 2** pour les motifs suivants :

➤ Techniques :

- absence de concordance de territoires entre les EPCI à FP (Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre) et les bassins hydrographiques alimentant les captages ,
- abstraction des motifs techniques ayant conduit à l'élaboration des schémas directeurs d'alimentation en eau potable en Mayenne ainsi que leurs conclusions et remise en cause des sécurisations d'alimentation en eau,
- complexification induite par la mise en place de conventions de ventes d'eau multipartites et le partage du patrimoine constitué en commun depuis des décennies,
- omission des contrats territoriaux de protection des captages prioritaires mis en place en 2009 à la demande de l'Etat,

➤ Economiques :

- multiplication des effets de seuils induits (marchés publics,...),
- efficacité non argumentée et encore moins évoquée,
- impossibilité de dissocier le patrimoine forage/réservoir/canalisation sans enjeux financiers conséquents tant en investissement qu'en fonctionnement,
- pour ces motifs, accroissement probable des tarifs d'eau,

➤ Juridiques :

- contradiction avec l'alinéa 2 de l'article 72 de la Constitution et risque de dépôt d'une QPC (Question Prioritaire de Constitutionnalité) en cas de recours,

.../...

- Managériaux :
  - absence d'éléments d'évaluation relatifs à la gestion multi statutaires du personnel qui résultera de l'application éventuelle de ce scénario,
  - absence d'analyse prospective quant à la gestion du personnel suite à la suppression des syndicats
  - ignorance de la dimension d'accompagnement du changement du personnel transféré à une large échelle,
- Gouvernance :
  - effacement et aggravation de la dimension décisionnelle pour des élus impliqués sur le terrain,
  - fragilisation de la gestion publique de l'eau par la création d'un terrain très favorable aux délégataires privés (hétérogénéité des situations, complexité technique et patrimoniale...),
  - détérioration du service rendu et de la lisibilité à l'abonné par l'éloignement des supports techniques,

2) **propose de privilégier le scénario 1 en précisant les éléments suivants :**

- Création en 2009 du groupement des SIAEP des régions de MESLAY-OUEST-LA CROPTÉ, CHEMERE LE ROI, COSSE EN CHAMPAGNE avec les communes de MESLAY DU MAINE et PREAUX pour l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable avec application des directives du schéma départemental approuvé en octobre 2007 par la sécurisation et la sectorisation, le renouvellement des réseaux, la numérisation des plans,
- Mise en place, depuis 2009, d'un programme d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau des captages souterrains prioritaires définis par le Grenelle de l'Environnement par les syndicats de CHEMERE LE ROI, COSSE EN CHAMPAGNE, BALLEE et MESLAY-OUEST-LA CROPTÉ,
- Engagement depuis 2014 des collectivités dans l'étude de faisabilité d'un regroupement,
- Existence d'un partenariat entre les différents syndicats depuis 2001 pour la mise en place des interconnexions des réseaux et la mutualisation du personnel et du matériel

3) Pour tous ces motifs évoqués **DECIDE de donner un avis favorable :**

- au projet de schéma portant **sur le scénario 1**
- **pour la création d'un syndicat mixte**, par adhésion des communes seules à un syndicat et fusion des syndicats existants qui sont :
  - Le SIAEP de la région de MESLAY-OUEST-LA CROPTÉ
  - Le SIAEP de la région de CHÉMERÉ LE ROI
  - Le SIAEP de la région de COSSE EN CHAMPAGNE
  - Le SIAEP de la région de GREZ EN BOUERE
  - Le SIAEP de la région de BALLEE
  - La Commune de MESLAY DU MAINE
  - La Commune de PREAUX.

**DELIBERATION N° 2015/53 :**

**LOTISSEMENT DES DEUX CHENES : Demande de prêt**

Afin de compléter le financement des travaux de viabilisation du Lotissement des Deux Chênes et après consultation de différentes agences bancaires,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ⇒ décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt d'un montant de 34 000 €, destiné à compléter le financement des travaux de viabilisation du Lotissement des Deux Chênes, aux conditions suivantes :

*Montant : 34 000 €*

*Taux variable Euribor 1 an moyenné Capé 2 :*

*Index de référence 0.128 % + 1.130 % soit à ce jour 1.258 %*

*Durée : 36 mois (dont 24 mois de différé en capital)*

*Périodicité : trimestrielle*

*Remboursement : échéances constantes*

*Frais de dossier : 150 €*

- ⇒ prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances,
- ⇒ prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances,
- ⇒ confère toutes délégations utiles à Mr le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

.../...

**DELIBERATION N° 2015/54 :**

**NOUVEAUX PROJETS D'AMENAGEMENTS DE SECURISATION DANS L'AGGLOMERATION : Evaluations et financements -**

Dans la continuité des aménagements de sécurisation réalisés dans l'agglomération en 2013, Mr le Maire présente les nouveaux projets prévus pour 2016, comprenant :

- l'aménagement de la place située rue du Haut Bourg pour un coût estimé à 83 620.00 € HT,
- la restauration des murs d'enceinte de la mairie, de l'école et du cimetière pour 14 630.00 € HT,
- la mise en place d'un abribus pour un montant de 3 500.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- ⇒ de donner son accord pour ces projets évalués globalement à 101 750.00 € HT,
- ⇒ de solliciter des subventions pour aider aux financements de ces projets, près :
  - . de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ,
  - . du Conseil Régional au titre des aménagements urbains des Petites Cités de Caractère,
  - . du Conseil Départemental dans le cadre des aménagements communaux de qualité,
  - . de la Communauté de Communes des Coëvrons au titre d'un Fonds de Concours,
- ⇒ d'autoriser le Maire à élaborer les dossiers correspondants et à signer les documents s'y rapportant.

**DELIBERATION N° 2015/55 :**

**ECLAIRAGE DE L'EGLISE –**

Mr le Maire présente trois propositions du Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de la Mayenne concernant l'éclairage de l'église.

Les montants de ces devis étant trop onéreux (1 782.28 €, 2 932.72 € et 5 499.39 €),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ décide de ne pas donner suite à ces propositions et d'étudier un système d'éclairage par LED.

**PARKING PRES DE LA PLACE DU HAUT BOURG : Taillage de la haie –**

Le Conseil Municipal donne son accord pour que la haie du parking situé rue du Haut Bourg soit taillée en tenant compte de la hauteur des véhicules afin qu'ils ne soient pas vus de la route. Mr le Maire propose que la commission des travaux se réunisse pour examiner les différents travaux de taillage à faire.

**DELIBERATION N° 2015/56 :**

**SIAEP DE CHEMERE LE ROI : Avis sur le rapport annuel relatif à la qualité du service -**

Mr le Maire présente le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Chéméré le Roi.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ n'a pas d'observation à formuler concernant ce rapport.

**PREPARATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS REGIONALES –**

Le Conseil Municipal procède à la constitution du bureau de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre prochains. Ont été désignés :

- Mr DELATOUCHE François, Président, Mr PANNETIER Roland, Président suppléant,
- Mr LE BLANC Christian, Mr GOURDIN Laurent, Mme FAYET Isabelle, assesseurs,
- Mr RICHARD Guy, Mme MAUVIEUX Florence, Mme LE SOUDER Catherine, Mme DIXNEUF Thérèse, Mr MOTTAIS Marcel, Mr DOUARD Philippe, Mme PANNETIER Rolande, Mr FAYET Laurent, assesseurs suppléants,
- Mr JOSSET Antoine, secrétaire.

Les permanences du bureau de vote sont ensuite mises en place pour le 1<sup>er</sup> tour et éventuellement le 2<sup>ème</sup> tour de scrutin.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**FLEURISSEMENT –**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que le Jury des villages fleuris a attribué un prix d'encouragement niveau 1 pétale à la commune pour ses efforts d'embellissement du village.

### **PERSONNEL COMMUNAL –**

En raison d'une nouvelle réglementation, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Mayenne informe les collectivités qu'il a décidé de ne pas prolonger le contrat-cadre « prévoyance » qu'il avait conclu avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) depuis 2007. Ce contrat permettait de garantir un maintien de salaire aux agents qui seraient en arrêt maladie ordinaire au delà de 3 mois. Ces derniers pourront rester avec la MNT en contrat individuel ou choisir une autre institution de prévoyance.

### **ASSOCIATION DES AMIS DU MOULIN DE GÔ -**

L'Association des Amis du Moulin de Gô remercie le Conseil Municipal pour l'installation du panneau de signalisation du moulin au centre du bourg.

### **PLAN VIGIPIRATE –**

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr Le Préfet concernant le renforcement du plan VIGIPIRATE suite aux attentats du 13 novembre dernier.

### **PROPOSITION D'ACCUEIL DE REFUGIES DANS LA COMMUNE -**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations a retenu 2 logements sur la commune pour l'accueil éventuel de réfugiés :

- le logement communal T2 libre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016
- le gîte communal disponible à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016

Il rappelle les aides accordées par l'Etat et les organismes sociaux pour l'organisation de cet accueil :

- 1 000 € par place d'hébergement
- 1 300 € par an par personne accueillie pour la mise en place d'un accompagnement social avec l'aide d'associations ou autres structures
- aide à l'installation versée aux familles de 330 € par personne
- aide alimentaire de 4.40 € par jour par personne.

### **INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL –**

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que l'indemnité de Conseil au Receveur Municipal s'élève à 265.09 € soit 241.61 € net pour 2015. Elle lui sera versée selon la délibération du 11 avril 2014.

### **ECOLE –**

L'Inspection Académique de La Mayenne, comme chaque année, demande les prévisions d'effectifs dans les écoles publiques maternelles et primaires pour la rentrée scolaire 2016/2017. Mr JOSSET informe les conseillers municipaux qu'un effectif total de 81 élèves est prévu pour septembre 2016.

### **COMMUNES NOUVELLES –**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que 3 communes nouvelles vont être créées au 01/01/2016 en Mayenne : Ste Suzanne/Chammes, Pré en Pail/St Samson, Loiron/Ruillé le Gravelais.

### **PREPARATION DES DECORATIONS DE NOEL –**

Comme l'an dernier, il est prévu de commander 3 sapins à l'Association du Moulin de Gô pour décorer les entrées du bourg pendant les fêtes de Noël et du Nouvel An.